



À la croisée de la recherche et de l'industrie, le Cetim, institut technologique labellisé Carnot et membre de l'Alliance Industrie du Futur, est le centre d'expertise mécanique français. Outil R&D de près de 6 500 entreprises mécaniciennes, il compte 700 personnes dont plus des 2/3 d'ingénieurs et techniciens, pour 113 M€ de chiffre d'affaires. Il démultiplie son action avec un réseau de partenaires scientifiques et techniques.

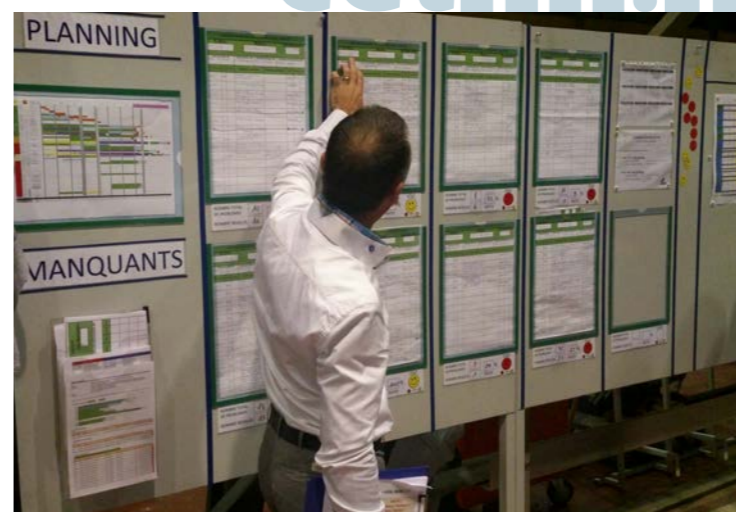
Si le Cetim assure une forte présence au plus près de ses clients nationaux, ses capacités d'intervention industrielle s'étendent à l'international, notamment dans les régions francophones.

Son action de pilote de nombreux projets innovants en fait naturellement le fédérateur des grands projets industriels ou R&D multipartenaires et ce sur 5 axes principaux : conception, simulation, essais - procédés de fabrication et matériaux - mécatronique, contrôle et mesure - développement durable - management et appui aux PME.

Partenaire de R&D, aux côtés des grands acteurs spécialisés, le Cetim propose une offre globale et pluridisciplinaire pour transformer et pour mettre en œuvre les connaissances scientifiques en applications au service de l'industrie.

1709-018 © DR

cetim.fr



Lean et accompagnement au changement

Améliorez durablement la **valeur ajoutée** de votre entreprise par la **mise en œuvre** et la **pérennisation** des principes du **Lean**

Pour en savoir plus : cetim.fr, rubrique Actualités, Près de chez vous (Bourgogne-Franche-Comté)

Avec le soutien financier de :

et l'appui de :

Contacts

Catherine Defréville / Gérard Vallet
64 A, rue Sully
CS77124 - 21071 DIJON Cedex
Tél. : 03 80 40 34 67 ou 03 81 40 57 52
catherine.defreville@cetim.fr / gerard.vallet@cetim.fr





Lean et accompagnement au changement **pour quoi ?**

Cette action collective régionale doit permettre aux participants de mettre en place une vraie culture Lean (principes, outils et mode de management) au sein de leur entreprise, en vue de maintenir, puis d'accroître leur compétitivité et d'établir une rentabilité durable.

Elle poursuit un double objectif :

- initier une réflexion sur l'incidence des évolutions organisationnelles sur les emplois et les compétences du personnel
- privilégier une approche globale sur le long terme, en impliquant et en responsabilisant les acteurs concernés par les chantiers.

Cette nouvelle action proposée en Bourgogne-Franche-Comté fait suite à deux premières sessions dont les résultats se sont révélés positifs pour les industriels : augmentation du taux de service et de la productivité, amélioration des non-conformités qualité et de l'autonomie, réduction des stocks et des temps inter-opérations... et création d'un lien étroit entre les dirigeants et les pilotes Lean des différentes entreprises.

Lean et accompagnement au changement **pour qui ?**

L'action est destinée à 15 PME et ETI de Bourgogne-Franche-Comté conformément à la définition européenne des ETI et répondant aux critères de minimis.

Ce que Lean et accompagnement au changement **vous apporte**

Cette action collective régionale est construite autour de deux axes : une approche d'accompagnement Lean (basée sur une démarche de formation-action) et une approche ressources humaines permettant une bonne intégration de la démarche et une réflexion sur l'incidence des évolutions organisationnelles sur les compétences du personnel.

Elle alterne des phases collectives d'apport méthodologique et d'échanges inter-entreprises avec des phases individuelles comprenant la réalisation d'un état des lieux, la mise en œuvre sur un chantier pilote et l'accompagnement à l'autonomie sur d'autres chantiers. Ceci dans l'objectif de maintenir et d'accroître la compétitivité des entreprises, et d'établir une rentabilité durable, l'enjeu étant d'obtenir, en quelques mois, les premiers gains, permettant de susciter d'autres intérêts et motivations.

Intervenants

- Des experts Lean du Cetim et des intervenants référencés par le Cetim
- Des experts ressources humaines de l'UIMM ou des intervenants référencés par l'UIMM Bourgogne-Franche-Comté



Les **étapes** de l'action

La démarche, proposée sur une période de deux ans, combine une dynamique collective de 9,5 jours et un accompagnement personnalisé de 14,5 à 16* jours.

Dynamique collective

1 – **Sensibilisation** des dirigeants et des pilotes aux principes du Lean et à la conduite du changement : outils, gaspillages, cartographie des emplois attendus... **(2 jours par groupe)**

2 – **Visites terrain structurées (Gemba walk)** afin de former les participants à l'identification des gaspillages et d'assurer un échange entre les participants sur les moyens de les réduire, à partir d'une étude de cas de l'entreprise accueillante **(5 jours par groupe et 1 jour par entreprise)**

3 – Réunions de **partage d'expérience** en entreprise **(2 demi-journées par groupe et 1 demi-journée de restitution à la fin de l'action)**

Actions individuelles

1 – **Organisation et préparation** du projet dans l'entreprise (identification des points durs, définition du projet...) et définition du thème de l'accompagnement au changement **(1,5 jour)**

2 – **Formalisation du plan d'action** concernant l'accompagnement au changement et le Lean **(2 à 2,5 jours*)**

3 – **Accompagnement personnalisé Lean** sur la zone test, avec prise en compte des impacts humains sur les postes concernés, et préparation au déploiement **(6 à 7* jours : 4 jours Lean et 2 ou 3* jours Compétence)**

4 – Mise en œuvre d'autres **chantiers de progrès** (accompagnement à l'autonomie) et prise en compte des changements de compétences liées au projet Lean **(5 jours : 4 jours Lean et 1 journée Compétence)**

* Destinés aux entreprises de la métallurgie pouvant prétendre à l'action RH. Pour celles-ci, une convention séparée concernant les 5 jours d'accompagnement RH sera signée entre l'entreprise et l'UIMM.

Modalités de participation

Grâce au soutien financier du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, ainsi qu'à la contribution de l'UIMM et du Cetim, la participation de l'entreprise est ramenée à 7 477 € HT (5 727 € HT pour les entreprises bénéficiant d'une prise en charge de l'UIMM via une convention spécifique RH).

Le démarrage de l'action est prévu en décembre 2017.